



NOMINATION D'UNE MAGISTRATE A LA TÊTE DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE

C

chers collègues,

L'annonce n'est certes pas encore officiellement confirmée mais les dépêches des principaux médias relaient déjà une information que laissait entendre le plus haut niveau de notre ministère à la parité syndicale hier à la mi-journée.

L'Inspection Générale de la Police Nationale, historiquement dirigée par un policier membre du Corps de Conception et de Direction, passerait dorénavant sous la coupe de la magistrature judiciaire en la personne de Mme **Agnès THIBAUT-LECUIVRE**, ancienne directrice adjointe de cabinet du ministre de l'Intérieur actuel.

Le SICP ne peut qu'être affligé et déplorer fermement cette décision qui affiche indéniablement une forme de défiance de nos autorités de tutelle à l'endroit des policiers en général et du Corps de Conception et de Direction en particulier.

Bien sûr, depuis le Beauvau de la Sécurité, cédant aux sirènes des fausses bonnes idées sous la pression de certains médias, plusieurs pistes de réflexions radicales avaient été envisagées s'agissant de l'IGPN : avait notamment été proposée

l'extraction de cette inspection du giron de la DGPN voire du ministère. Nous pourrions donc considérer comme un moindre mal de constater que cette direction prestigieuse reste sous l'autorité directe du Directeur Général de la Police Nationale.

Pour autant, le **symbole est très fort** et n'est nullement compréhensible.

Incompréhensible d'abord au regard de la **qualité des procédures tant judiciaires qu'administratives** diligentées par les fonctionnaires dévoués de cette direction qui n'ont jamais fait preuve de la moindre complaisance coupable à l'endroit des auteurs avérés d'infractions ou de dérives en tous genres au sein de notre administration. Ils ont su au fil du temps montrer leur indépendance, menant des investigations complexes qui ont pu conduire à la mise en examen de directeurs, de préfets, de chefs charismatiques, de leaders syndicaux tout comme de simples agents du ministère. Il faut à cet égard souligner que les magistrats judiciaires, parquetiers comme juges d'instruction n'ont jamais fait montre d'une quelconque défiance quant à la qualité et l'impartialité des enquêteurs saisis.

Incompréhensible d'autre part parce que **cette nomination n'amène aucune plus-value**. Dans le système actuel, magistrats comme policiers sont impliqués, chacun à sa meilleure place en fonction de sa technicité et de son métier. Aux magistrats du parquet ou du siège le contrôle des investigations pour tous les dossiers judiciaires traités par cette direction ; aux policiers la conduite quotidienne de l'organe de contrôle d'une institution qu'ils connaissent. Quelle sera la plus-value d'un magistrat pour valider des procédures ensuite contrôlées par des magistrats ? Aucune. En revanche, **quelle perte de temps et de compétence** pour tout le monde quand il s'agira de diriger les nombreuses autres missions de l'IGPN ! En procédure administrative, bien sûr, mais également s'agissant de l'audit et du conseil : où sera sa plus-value pour orienter, évaluer et présenter les rapports d'audits et les études sur la question des suicides, celle du temps de travail ou tout autre

C'est bien parce que le chef de l'IGPN doit montrer sa compétence sur ces trois volets fort divers qu'on y nomme depuis des années des hauts-fonctionnaires de police anciens, rompus à l'exercice délicat de la gestion des affaires policières complexes et multiformes et affichant un parcours professionnel exemplaire et varié. Nous nous devons donc d'affirmer notre profonde déception de voir transférée la direction de cette institution à **une jeune magistrate en début de carrière**.

Triste déclasserement pour une inspection emblématique qui pouvait s'enorgueillir jusqu'à présent du rang protocolaire de son chef au sein de la hiérarchie du ministère. N'en déplaise à certains, les grands serviteurs de l'État existent dans toutes les administrations et la Police nationale en dispose de suffisamment pour pouvoir en positionner un, à la tête de son organisme de contrôle interne.

La réciproque à **cette nomination est-elle envisageable** ? La direction de l'Inspection Générale de la Justice pourra-t-elle être confiée rapidement, par réciprocité, à un commissaire de police tant il y a également beaucoup à dire sur une institution qui, si on en croit certains médias, a tendance aussi à s'auto-blanchir en cas de suspicions de dysfonctionnement ?

En outre, quelles que soient ses qualités personnelles, la future cheffe de l'IGPN incarne une institution qui est loin d'être exempte de tout reproche dans la gestion actuelle de notre niveau de délinquance. Trop souvent hors sol et déconnectée du réel, elle s'enorgueillit trop régulièrement de dire le droit sans contribuer à son application concrète visant à trouver une issue pérenne aux problèmes de sécurité.

Cette opération de communication facile ne contribuera en aucune manière à remonter le moral d'une institution de plus en plus épuisée et démotivée par des réformes structurelles multiples trop souvent inutiles. Il ne suffit pas de constater à longueur de discours la « **perte de sens** » que subissent les policiers, encore faut-il y réagir autrement que par une succession de signes négatifs qui sous-entendent que tout serait à changer au sein de la police, alors qu'elle est sans doute l'institution **la plus efficace d'une chaîne anti-délinquance** en lambeaux.

Nous en terminerons en saluant chaleureusement le travail remarquable accompli par l'actuelle directrice de l'IGPN et toute son équipe qui n'ont, selon nous, jamais démérité.



Olivier BOISTEAUX
Président du SICP

Jean-Paul MEGRET et Tristan COUDERT,
Secrétaires nationaux



4, rue Blanche - 95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY

09 87 10 75 63

secretariat@commissaires.fr

www.commissaires.fr

@SICPCommissaire

@SICPcommissaires